

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION D'INFORMATION DGI/DGCP
du 24 septembre 2008
SUR LA MISE EN PLACE DES SIP**

Faisant suite à une première réunion tenue le 8 juillet 2008, cette réunion organisée par la TPG et le DSF avait pour fonction d'informer les organisations syndicales du « Plan de déploiement des SIP ». Pour ce faire, l'administration avait remis aux organisations syndicales, quelques jours avant la réunion, un document ne faisant apparaître que les projets pour Tonnerre et Sens.

La CGT avait décidé de participer à cette réunion dans le seul but de recueillir des informations considérant que le débat général sur les SIP et leur mise en place devait avoir lieu dans le cadre des organismes paritaires (CTP et CHS).

Elle a déploré le fait que l'administration n'est pas communiquée l'ensemble des documents constituant le « Plan de déploiement des SIP », dont la transmission à l'administration centrale était prévue avant le 1^{er} septembre 2008, et notamment les fiches détaillées concernant les SIP après 2009 et le PRC.

L'administration s'est défendue d'avoir procédé à une rétention d'informations en arguant du fait qu'elle n'avait pas encore de propositions détaillées au delà de 2009.

Il n'en demeure pas moins qu'un constat peut être fait aujourd'hui : la mise en place des SIP s'accompagne de beaucoup de flou et d'imprécisions. Visiblement, l'administration navigue à vue mais on peut être sûr que les CTP (Impôt et Trésor) et le CHS qui doivent être obligatoirement consultés ne seront réunis que lorsque le projet sera complètement ficelé.

Où est le dialogue social dans tout cela ?

Par contre, ce qui apparaît de plus en plus clairement, c'est la volonté du ministre d'aller vite dans la mise en place dès 2009 d'un nombre conséquent de SIP afin de pouvoir justifier aux yeux de l'opinion publique les coupes sombres dans l'emploi à la DGFIP.

Pour ce faire, l'objectif emblématique de la fusion DGI/DGCP, le guichet fiscal unique pour les particuliers, apparaît de plus en plus comme un leurre. Il n'est plus question de polyvalence des agents dans les SIP, alors que l'administration en avait fait son cheval de bataille dans les SIE, mais de cohabitation au sein du SIP des agents des deux ex réseaux. L'arrêt du rapprochement CDI/CDIF sauf sur une trentaine de sites et la dualité SIP/Trésoreries de proximité feront qu'au terme du processus de fusion en 2012, seulement une partie des usagers de l'Yonne disposeront d'un guichet fiscal unique. Les autres continueront à dépendre de deux services (SIP et trésorerie) voire de trois (SIP, trésorerie et CDIF). De même, à cause des disparités de périmètre entre CDI et trésoreries.

Faut-il le déplorer où s'en réjouir ?

Telle n'est probablement pas la question essentielle car le répit accordé aux uns (arrêt provisoire du rapprochement CDI/CDIF) et aux autres (maintien des trésoreries de proximité) sera de toute évidence de courte durée.

Pour le ministre, l'objectif principal de la fusion, ce sont les 60 000 suppressions d'emplois visées à l'horizon 2017. A cette date, le guichet fiscal unique sera sans doute une réalité pour tous les usagers. Mais à quel prix sinon celui de missions sacrifiées et de dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

Guichet fiscal unique ou pas, en définitive, ce qui sera déterminant dans la période à venir, c'est la mobilisation des personnels de la DGFIP pour défendre l'emploi, leurs conditions de travail, leurs rémunérations et l'accomplissement de leurs missions de service public dans les meilleures conditions.

Comme dirait Mme FRITSCH (TPG) pour justifier l'injustifiable :
le coup est parti!

Questions : Combien d'agents de l'ex DGCP chargés du recouvrement des particuliers seront transférés réellement dans les SIP créés en 2009 (Tonnerre et Sens) ?
Comment est déterminé le nombre d'emplois transférés ?

Réponse de l'administration : Le nombre d'emplois transférés sera calculé à partir de l'ORE de la CP.

Pour information l'ORE est « l'Outil de Répartition des Emplois ». Cet outil permet à partir des emplois de catégorie B et C ouverts dans la loi de Finances, de les répartir dans les différents départements, en fait à répartir les suppressions d'emplois.

Pour **Tonnerre** , il est prévu de transférer 1 emploi (ORE recouvrement 1.15 , part comptabilité et caisse 0.05) , donc le SIP serait composé de 9 emplois d'origine CDI et d'1 emploi B d'origine trésorerie.

Le SIE compte 8 emplois . Ainsi au total le SIP-SIE de Tonnerre comprendra 18 emplois.
La caisse unique relèvera de la responsabilité du trésorier SPL.

Pour **Sens** , il est prévu de transférer 6 emplois (ORE recouvrement 5.31 , part comptabilité et caisse 0.58) , donc le SIP serait composé de 27 emplois d'origine CDI et de 6 emplois d'origine trésorerie. Ainsi au total le SIP de Sens comprendra 33 emplois.

Question : Comment ces agents seront-ils désignés ?

Réponse de l'administration : Les transferts se feront sur la base du volontariat, rien est fait pour l'instant. L'administration a précisé qu'une réunion d'information commune serait organisée avec les agents des 2 futurs SIP.

Question : Quel dispositif de formation est prévu pour les agents (DGI et DGCP) concernés par la mise en place des SIP en 2009 ?

Réponse de l'administration : Une réflexion de l'administration qui en dit long : 2 agents côte à côte acquièrent peu à peu la formation !

La CGT vous redonne le dispositif de formation prévu , il comprend 3 modules :

- Module 1 (1 jour) : présentation des métiers et missions des agent qui vont former le SIP, sans entrer dans le détail des processus
- Module 2 (2 jours) : formation sur l'accueil fiscal (appréhension des circuits d'information et des circuits de traitement)
- Module 3 (1 à 2 jours) : formation des agents des deux réseaux (CP et DGI) à quelques tâches du SIP pour « s'entraider mutuellement »

Question : Quel sera l'encadrement des SIP créés en 2009 ?

Réponse de l'administration : Pas de proposition concernant l'encadrement des SIP. Un groupe de travail national se réunira en novembre.

Commentaire : les CAP centrales A de l'ex-DGCP ont été reportées .

Question : Il est prévu que les agents de l'ex CP qui iront dans les SIP conservent leurs règles de gestion. Comment sera assurée la gestion des agents des SIP (ex CP et ex DGI) ?

Réponse de l'administration : Les agents de l'ex CP conserveront leurs règles de gestion. Idem pour les agents de l'ex DGI. L'harmonisation des règles de gestion sera discutée au plan national et n'interviendra qu'au terme du processus de fusion (donc pas avant 2012). Mais le TPG fixera les objectifs !

Question : Des suppressions d'emplois affecteront-elles les CDI et les trésoreries concernés par la mise en place des SIP en 2009 ? Que deviennent les agents mités dans le département : comblement des vacances ou anticipation de la création des SIP ?

Réponse de l'administration : L'ORE permettra d'actualiser les charges et d'en tenir compte lors de la mise en place des SIP.

Autres réflexions intéressantes : Compte tenu des bonnes volontés ça va marcher ! Il faudra définir les priorités et encore plus planifier ! Les équipes de renfort (EDRA et ERD) seront éventuellement là pour pallier !

Question : Quel type d'accueil (« développé » ou « simple ») assureront les 8 trésoreries de proximité liées aux SIP mis en place en 2009 ?

Réponse de l'administration : L'accueil assuré par les trésoreries de proximité sera un accueil "simple" qui consiste à :

- remettre et commenter les imprimés, les formulaires, les dépliants d'information et les questionnaires gracieux
- délivrer des informations générales
- prendre en charge les demandes des usagers (contentieux et autres), le traitement étant reporté vers le SIP

Question : Est-il envisagé de supprimer des trésoreries dans le département ?

Réponse de l'administration : La fermeture de la trésorerie de l'Isle sur Serein notamment n'aura pas lieu au 1^{er} janvier 2009 comme initialement prévu . Des discussions avec les élus et les personnels vont être organisées avant toute décision.

La CGT est revenu sur l'absurdité de la situation de Briennon qui a perdu le recouvrement au 1^{er} janvier 2007, ce qui a créé un poste de 2 agents.

Question : Quant et comment sera constitué le Pôle de recouvrement complexe (PRC), chargé du recouvrement des créances complexes des SIP, SIE et trésoreries, dont le déploiement doit accompagner la mise en place des SIP ?

Réponse : Il sera mis en place à Auxerre au 1^{er} semestre 2010. Un groupe de travail national réfléchit sur les missions du PRC et notamment sur la nature des créances qui lui seront confiées. La DGI, avec 2 emplois, gère environ 150 dossiers actuellement dépassant 4000 euros (dans le 92 le seuil est de 25 000 euros) .

Question : Quel avenir pour les postes hors résidence , les postes spécialisés EH et sens Municipale , la Paierie Départementale ? Que deviendront les immeubles comme ceux de Sens municipale ?

Réponse de l'administration : demain , il sera procédé à l'ouverture des plis dans le cadre de l'appel d'offre, les plans pour Sens et Tonnerre seront remis aux syndicats (ceux de la DGI les avaient reçus dans le cadre du CTPD du 19 septembre)

Question : Quand sera créée la Direction Locale Unique ?

Réponse : Entre décembre 2009 et décembre 2012

En définitive, cette réunion n'a rien apporté de concret, si ce n'est que des réunions communes seront organisées sur les sites de Tonnerre et Sens .

Peu d'informations supplémentaires ont été apportées lors de cette réunion, on s'empresse de faire les SIP (pour plaire au ministre), mais personne ne semble (vouloir) savoir comment peut s'organiser le quotidien d'un service et la bonne exécution des missions."

Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

NOM :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Lieu de travail :

Tél :

Adresse électronique :

Date : Signature :

Pour les Impôts - A remettre à Pascal DUPUIS (SIE d'Auxerre) ou à un militant CGT

Pour le Trésor - A remettre à Alain GUYADER (TG Auxerre) ou à un militant CGT